



## Assemblée générale

Distr. générale  
12 juin 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Soixante et onzième session

Point 13 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes  
issus des grandes conférences et réunions au sommet  
organisées par les Nations Unies dans les domaines  
économique et social et dans les domaines connexes**

### **Lettre datée du 8 juin 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué commun publié à l'issue de la Table ronde des dirigeants tenue le 15 mai 2017, à Beijing, dans le cadre du Forum pour la coopération internationale « une Ceinture une Route » (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 13 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent de la République populaire  
de Chine auprès de l'ONU  
(Signé) Liu Jieyi



**Annexe à la lettre datée du 8 juin 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et chinois]

**Communiqué commun publié à l'issue de la Table ronde des dirigeants tenue dans le cadre du Forum pour la coopération internationale « une Ceinture une Route »**

1. Nous, Xi Jinping, Président de la République populaire de Chine, Mauricio Macri, Président de la République argentine, Alyaksandr Lukashenko, Président de la République du Bélarus, Michelle Bachelet Jeria, Présidente de la République du Chili, Miloš Zeman, Président de la République tchèque, Joko Widodo, Président de la République d'Indonésie, Nursultan Nazarbayev, Président de la République du Kazakhstan, Uhuru Kenyatta, Président de la République du Kenya, Almazbek Atambaev, Président de la République kirghize, Bounnhang Vorachith, Président de la République démocratique populaire lao, Rodrigo Roa Duterte, Président de la République des Philippines, Vladimir Poutine, Président de la Fédération de Russie, Doris Leuthard, Présidente de la Confédération suisse, Recep Tayyip Erdoğan, Président de la République turque, Shavkat Mirziyoyev, Président de la République d'Ouzbékistan, Tran Dai Quang, Président de la République socialiste du Viet Nam, Hun Sen, Premier Ministre du Royaume du Cambodge, Hailemariam Desalegn, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, Josaia Voreqe Bainimarama, Premier Ministre de la République des Fidji, Alexis Tsipras, Premier Ministre de la République hellénique, Viktor Orbán, Premier Ministre de la Hongrie, Paolo Gentiloni, Président du Conseil des ministres de la République italienne, Najib Razak, Premier Ministre de la Malaisie, Erdenebat Jargaltulga, Premier Ministre de la Mongolie, Aung San Suu Kyi, Conseillère d'État de la République de l'Union du Myanmar, Muhammad Nawaz Sharif, Premier Ministre de la République islamique du Pakistan, Beata Szydło, Première Ministre de la République de Pologne, Aleksandar Vučić, Premier Ministre et futur président de la République de Serbie, Mariano Rajoy Brey, Président du Gouvernement du Royaume d'Espagne, et Ranil Wickremasinghe, Premier Ministre de la République socialiste démocratique de Sri Lanka, ont participé à la Table ronde des dirigeants tenue le 15 mai 2017, à Beijing, dans le cadre du Forum pour la coopération internationale « une Ceinture une Route ». Nous nous félicitons en outre de la participation d'António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de Jim Yong Kim, Président du Groupe de la Banque mondiale, et de Christine Lagarde, Directrice générale du Fonds monétaire international. La Table ronde des dirigeants était présidée par Xi Jinping, Président de la République populaire de Chine.

**Cadre général**

2. Nous sommes conscients que l'économie mondiale se transforme en profondeur, ce qui s'accompagne de chances à saisir mais aussi d'obstacles à surmonter. La période actuelle est porteuse de promesses, propice à l'aspiration continue des pays à la paix, au développement et à la coopération. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable sur lesquels il repose constituent un nouveau modèle pour la coopération internationale.

3. Partant, nous nous félicitons de la coopération bilatérale, triangulaire, régionale ou multilatérale sur laquelle s'appuient les pays pour éliminer la pauvreté,

créer des emplois, remédier aux conséquences des crises financières internationales, favoriser le développement durable et promouvoir la conversion industrielle et la diversification économique axées sur les marchés. Nous constatons avec satisfaction que diverses stratégies de développement et initiatives de coopération en matière d'interconnexion ont été mises en avant, qui ouvrent la voie au renforcement de la coopération internationale.

4. Nous sommes également conscients des obstacles qui freinent l'économie mondiale. Certes, la reprise se dessine, mais les risques de fléchissement ne sont toutefois pas à exclure définitivement. Le regain du commerce et de l'investissement demeure fragile et il faut encore renforcer le système commercial multilatéral réglementé. Les mêmes défis se présentent encore à l'ensemble des pays, en particulier ceux qui sont en développement, à savoir éliminer la pauvreté, promouvoir une croissance économique sans exclusive et soutenue et parvenir au développement durable.

5. Notant que la Ceinture économique de la Route de la soie et la Route maritime de la soie au XXI<sup>e</sup> siècle (initiative « une Ceinture une Route ») peuvent ouvrir de nouvelles perspectives en cette époque charnière où les difficultés s'accumulent, nous saluons et appuyons l'initiative « une Ceinture une Route », qui vise à consolider l'interconnexion entre l'Asie et l'Europe et peut inclure d'autres régions, comme l'Afrique et l'Amérique du Sud. En offrant aux pays concernés la possibilité d'approfondir leur coopération, elle a déjà donné des résultats positifs et, dans la mesure où il s'agit d'une initiative internationale de premier plan, elle pourrait produire encore plus d'effets positifs.

6. Nous appelons aussi l'attention sur les perspectives associées à la communication et à la coordination avec d'autres initiatives et cadres mondiaux, régionaux et nationaux visant à favoriser la coopération en matière d'interconnexion et de développement durable, comme le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Forum des civilisations anciennes, le Plan aux fins de la connexion des pays de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique pour 2015-2025, la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025, la Réunion Asie-Europe et son groupe de recherche sur l'interconnexion, l'initiative douanière « Caravansérail », la coopération entre la Chine et les pays d'Europe centrale et orientale, la Voie express terrestre et maritime entre la Chine et l'Europe, l'initiative axée sur le couloir central est-ouest, la Plateforme d'interconnexion UE-Chine, le Partenariat oriental de l'Union européenne, le Partenariat eurasiatique fondé sur les principes de l'égalité, de l'ouverture et de la transparence, l'Initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale en Amérique du Sud, le Plan pour la connectivité de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à l'horizon 2025, le cadre général du développement économique de l'Union économique eurasiatique à l'horizon 2030, l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Réseau transeuropéen de transport, le Programme d'interconnexion du Groupe des Six des Balkans occidentaux et l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce.

7. Nous réaffirmons notre attachement commun à bâtir une économie ouverte, à veiller à ce que les échanges commerciaux soient libres et sans exclusive et à nous opposer à toute forme de protectionnisme dans le cadre de l'initiative « une Ceinture une Route ». Nous nous engageons à promouvoir un système commercial multilatéral qui soit universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable, avec l'OMC en guise de cheville ouvrière.

## **Objectifs de la coopération**

8. Nous sommes favorables au renforcement de la coopération internationale, notamment au moyen de l'initiative « une Ceinture une Route » et de diverses stratégies de développement, sur la base de l'instauration de partenariats de collaboration plus étroits, axés sur le développement de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire.

9. Nous réaffirmons qu'il importe de stimuler la croissance économique, le commerce et l'investissement, avec des règles du jeu équitables et en s'appuyant sur la réglementation des marchés et sur les normes internationales universellement reconnues. Nous sommes favorables à la promotion de la coopération industrielle, de l'innovation scientifique et technique et de la coopération et de l'intégration économiques au niveau régional, propres à stimuler, entre autres, l'intégration et la participation des micro, petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur mondiales. Il faudra dans cette optique veiller à ce que les politiques fiscales et budgétaires placent au premier plan la croissance et l'investissement productif.

10. Nous défendons le renforcement de l'interconnexion physique, institutionnelle et humaine entre tous les pays – les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire méritent une attention particulière : les obstacles qui freinent leur développement doivent être levés pour que l'interconnexion entre ces pays devienne effective.

11. Nous nous efforcerons de développer les échanges entre les peuples et de faire prévaloir la paix, la justice, la cohésion sociale, la non-exclusivité, la démocratie, la bonne gouvernance, l'état de droit, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, de lutter ensemble contre la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes, d'être davantage à l'écoute des besoins de ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité, comme les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées, et de contribuer à améliorer la gouvernance économique mondiale, en veillant à garantir l'égalité d'accès aux possibilités de développement et aux fruits qui en sont tirés.

12. Nous sommes déterminés à protéger la planète contre toute dégradation, notamment en prenant immédiatement des mesures propres à atténuer les changements climatiques et en encourageant toutes les parties ayant ratifié l'Accord de Paris à l'appliquer intégralement, en gérant les ressources naturelles de façon équitable et durable, en veillant à la conservation et à l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources en eau douce, ainsi que des forêts, des montagnes et des zones arides, en protégeant la biodiversité, les écosystèmes et les espèces sauvages et en luttant contre la désertification et la dégradation des terres, afin de rendre possible le développement durable dans ses trois dimensions, de façon équilibrée et intégrée.

13. Nous encourageons la participation des gouvernements, des organisations internationales et régionales, du secteur privé, de la société civile et des citoyens pour développer et favoriser l'amitié, l'entente mutuelle et la confiance.

## **Principes de coopération**

14. Nous restons fidèles à l'esprit de paix, de coopération, d'ouverture, de transparence, de non-exclusivité, d'apprentissage mutuel, d'intérêt mutuel et de respect mutuel en renforçant une coopération fondée sur la concertation et la primauté du droit, l'action commune, le partage des avantages et l'égalité des chances pour tous. C'est dans ce contexte que nous appelons l'attention sur les

principes suivants, qui président à notre coopération, dans le respect de nos lois et politiques nationales respectives :

a) Concertation entre égaux : honorer les buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international et notamment respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays; élaborer des plans de coopération et améliorer les projets de coopération par la concertation;

b) Avantage mutuel : rechercher une convergence d'intérêts et le plus large dénominateur commun pour la coopération, en tenant compte des points de vue respectifs des diverses parties prenantes;

c) Harmonie et non-exclusivité : avoir conscience de la diversité naturelle et culturelle du monde et savoir que toutes les cultures et toutes les civilisations peuvent contribuer au développement durable;

d) Mécanismes du marché : prendre acte du rôle des marchés et des entreprises en tant qu'acteurs clefs tout en veillant à ce que l'État assume son propre rôle et souligner l'importance des principes d'ouverture, de transparence et de non-discrimination dans la passation des marchés;

e) Équilibre et viabilité : mettre en avant l'importance de la viabilité économique, sociale, budgétaire et environnementale des projets, ainsi que de normes environnementales strictes, tout en trouvant un équilibre satisfaisant entre croissance économique, progrès social et protection de l'environnement.

### **Mesures de coopération**

15. Nous affirmons la nécessité de donner la priorité aux consultations politiques, à la promotion du commerce, à l'interconnexion des infrastructures, à la coopération financière et aux échanges entre les peuples et nous mettons en avant des mesures concrètes conformes à nos législations et réglementations nationales ainsi qu'à nos obligations internationales, le cas échéant, comme celles qui figurent ci-après :

a) Poursuivre sur la voie du dialogue et de la concertation afin de créer des synergies entre les diverses stratégies de développement des pays participants, en tenant compte des efforts déployés pour renforcer la coopération en vue de coordonner le développement de l'initiative « une Ceinture une Route » avec celui d'autres projets et initiatives, comme indiqué au paragraphe 6, et pour promouvoir les partenariats entre l'Europe, l'Asie, l'Amérique du Sud, l'Afrique et d'autres régions;

b) Mener des consultations approfondies sur les problématiques macroéconomiques en exploitant au mieux les mécanismes multilatéraux et bilatéraux de coopération et de dialogue existants, afin de pouvoir mettre en place des politiques solides à l'appui d'une coopération pragmatique et de l'exécution de projets de grande envergure;

c) Renforcer la coopération en matière d'innovation, en soutenant les plans d'action axés sur le commerce électronique, l'économie numérique, les villes intelligentes et les parcs scientifiques et technologiques, et en encourageant l'intensification des échanges de pratiques innovantes et de modèles de création d'entreprise à l'ère d'Internet dans le respect des droits de propriété intellectuelle;

d) Encourager une coopération concrète dans les domaines du transport routier, ferroviaire, aérien, maritime et par voies de navigation intérieures, des gazoducs et oléoducs, de l'électricité, de la fibre optique, des câbles transocéaniques, des télécommunications et de l'informatique et des communications, et favoriser le développement de couloirs intermodaux

interconnectés, comme le nouveau pont terrestre eurasiatique et le Couloir central, entre autres, et de grands axes de transport internationaux afin de mettre progressivement en place un réseau infrastructurel international;

e) Exploiter au mieux les synergies en matière de planification et de développement de l'infrastructure en respectant les normes internationales, le cas échéant, et en s'employant à harmoniser les règlements et les normes techniques si nécessaire; instaurer un environnement prévisible, propice à l'investissement de capitaux privés dans les projets d'infrastructure; encourager les partenariats public-privé dans les domaines qui créent le plus d'emplois et génèrent les meilleurs rendements; inviter les institutions financières internationales à accroître leur soutien et leurs investissements dans le développement de l'infrastructure;

f) Renforcer la coopération économique et commerciale; reconnaître l'autorité et l'efficacité du système commercial multilatéral et travailler ensemble pour obtenir des résultats positifs à la onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce; favoriser la libéralisation et la facilitation du commerce et de l'investissement; permettre à la population de tirer profit des échanges commerciaux;

g) Développer le commerce en dynamisant les nouveaux secteurs de croissance des échanges commerciaux, s'employer à respecter l'équilibre de ces échanges et favoriser le commerce électronique et l'économie numérique, favoriser le développement de zones de libre-échange et la signature d'accords de libre-échange par les pays intéressés;

h) Stimuler le développement des chaînes de valeur mondiales et l'interconnexion des chaînes d'approvisionnement, tout en veillant à l'amélioration de la sécurité sur le lieu de travail et au renforcement des systèmes de protection sociale; intensifier l'investissement bilatéral et renforcer la coopération dans les secteurs émergents, le commerce et les parcs industriels, ainsi que dans les zones économiques transfrontalières;

i) Renforcer la coopération en matière de protection de l'environnement, de la biodiversité et des ressources naturelles, de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, de résilience, de réduction et de gestion des risques de catastrophe, ainsi que de promotion des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie;

j) En ce qui concerne les activités de dédouanement, renforcer la coopération dans les domaines de l'échange d'informations et développer la reconnaissance mutuelle des contrôles, l'aide mutuelle en matière de répression des infractions et le partage des informations; développer la coopération douanière en vue de faciliter les échanges commerciaux au moyen de l'harmonisation des procédures et de la réduction des coûts et, à cet égard, renforcer la coopération en matière de protection des droits de propriété intellectuelle;

k) Travailler de concert à l'instauration d'un système de financement à long terme qui soit stable et pérenne; développer l'interconnexion de l'infrastructure financière en étudiant de nouveaux modèles et plateformes d'investissement et de financement et en améliorant les services financiers; étudier les possibilités offertes de mieux servir les marchés financiers locaux; encourager les établissements financiers axés sur le développement à jouer un rôle de premier plan et à renforcer la coopération avec les institutions multilatérales de développement;

l) Contribuer à l'instauration d'un système financier international stable et équitable; favoriser l'ouverture et l'interconnexion des marchés financiers, notamment en renforçant la coopération en matière de systèmes de paiement et en créant les conditions de l'inclusion financière; encourager les établissements

financiers à s'implanter commercialement dans certains pays et régions; soutenir les accords bilatéraux de coopération et de règlement en monnaie locale et faciliter le développement des marchés d'actions et obligations en monnaie locale; encourager la concertation aux fins du renforcement de la coopération financière et de la protection contre les risques financiers;

m) Promouvoir les échanges et les liens entre les peuples en intensifiant la coopération, sur le plan pratique, dans les domaines de l'éducation, de la science, des techniques, du sport, de la santé, des laboratoires d'idées, des médias et du renforcement des capacités, notamment au moyen de programmes de stages;

n) Encourager les débats entre civilisations et les échanges culturels, promouvoir le tourisme et protéger le patrimoine culturel et naturel mondial.

#### **Notre vision de l'avenir**

16. Cette entreprise commune que représente l'initiative « une Ceinture une Route » vise à trouver des complémentarités avec d'autres initiatives d'interconnexion afin d'ouvrir de nouvelles perspectives et d'imprimer un nouvel élan à la coopération internationale, mais aussi de servir la cause d'une mondialisation ouverte et sans exclusive, qui profite à tous.

17. Nous réaffirmons que nous avons pour responsabilité commune de créer les conditions de la paix et d'une coopération mutuellement avantageuse et d'honorer les buts et principes de la Charte des Nations Unies et le droit international; nous avons pour objectifs communs d'assurer une croissance et un développement durables et sans exclusive et d'améliorer la qualité de vie des populations; nous avons pour aspiration commune de créer une communauté de prospérité et de paix, pour préserver l'avenir commun de l'humanité.

18. Nous félicitons la Chine d'avoir organisé avec succès le Forum pour la coopération internationale « une Ceinture une Route ».

---